ASIOR
Association Scolaire Intercommunale Orbe & Région

Conseil intercommunal

PROCES VERBAL
de la séance du 12 novembre 2026
À 20h00 à la grande salle de Montcherand

Présidence :	M. Arnold Poot
Scrutateurs :	Mmes Cora Pasteur et Rachel Goy
Secrétaire :	Mme Isabelle Capt
Membres excusés :	Mmes Emma-Jane Farrelly, Sandrine Celii, Carine Gigandet-Monnier, Sandrine Mourey, M. Vincent Guyon, M. Boris Quinodoz
Membre(s) absent(s) :	Mme Amélie Nicolet
Comité de direction :	Présent in corpore

Il est 20h00 quand **M. Arnold Poot, président**, ouvre cette séance extraordinaire du Conseil intercommunal de l'ASIOR qui a été demandée par le comité de direction. Il souhaite la bienvenue à tout le monde et demande aux personnes qui prendront la parole de bien vouloir donner leur nom ainsi que leur commune au début de leur prise de parole pour faciliter le travail de la secrétaire.

Il rappelle également que la séance est enregistrée, et que cet enregistrement sera détruit une fois le PV adopté.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 23 conseillers sur 28 ; 9 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18.09.2026

Le procès-verbal de la séance du 18.09.2026 **est adopté** tel que rédigé à l'unanimité.

Courrier

Aucun courrier n'a été reçu.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour **est adopté** à l'unanimité tel que présenté, soit :

1. Assermentation
2. Communications du président et du bureau du Conseil intercommunal
3. Préavis no 04/26 « École secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote
4. Préavis no 05/26 « Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote
5. Préavis no 06/26 « Écoles primaires et secondaires – Équipement en affichage numérique frontal (ANF) pour 4 classes de primaire et 4 de secondaire – Crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote
6. Modification des indemnités de la secrétaire du Conseil intercommunal
7. Communications du Comité de direction
8. Questions et propositions individuelles.

---

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de **M. Joris Collaud** de Sergey devant l'assemblée debout conformément à l'article 8 du Conseil intercommunal.

Avec cette assermentation, le nombre de conseillers présents passe à 24.

2. Communications du président et du bureau du Conseil intercommunal

À la lumière des retours que le bureau a eu suite aux deux premiers mois d'activité sur la législature 2026-2031, le président souhaite rappeler quelques règles sur les rôles de chacun au sein de l'ASIOR.

Premièrement, il passe en revue ce pour quoi le Conseil de l'ASIOR ou son CODIR ne sont pas compétents, et n'ont donc pas de pouvoir de décision par exemple sur :

- l'enclassement des élèves
- le nombre d'élèves par classe
- le fonctionnement ou la marche de l'école (enseignement, engagements directeurs ou enseignants, matières enseignées, pédagogie, horaires, etc)

Puis il rappelle ce pour quoi L'ASIOR est en charge :

- les bâtiments scolaires (construction, mobilier, location, entretien)

- le transport des élèves
- le restaurant scolaire et les devoirs surveillés
- quelques activités liées à nos représentants au sein du Conseil d'Établissement (en particulier le bal de fin d'année)
- l'engagement du personnel du CODIR, soit la boursière et la secrétaire

Pour les sujets de compétences de l'ASIOR, le Conseil ne peut pas faire de la co-gestion avec le CODIR. Les membres du Conseil intercommunal ne peuvent pas décider de la couleur de la peinture ou de la marque du mobilier scolaire par exemple, cependant ils peuvent poser des questions et ou émettre des vœux dans leurs rapports. Puis, lors des votations des préavis, c'est aux membres du Conseil intercommunal de décider si oui ou non ils les acceptent.

Enfin, le président mentionne l'importance de lire les documents envoyés avant les séances ou commissions afin que chacun ait le même niveau d'information et que les séances puissent se dérouler sereinement et de manière pertinente.

Du côté du bureau, le président s'excuse car quelques améliorations dans la communication sont également à faire. Pour l'information de toutes et tous, il mentionne notamment les points suivants :

- le Conseil intercommunal de l'ASIOR se réunit dans la grande salle de Montcherand
- les séances de commissions se tiennent dans les bureaux de l'ASIOR, que l'on rejoint par l'arrière du collège Pique-raisinets à Montcherand. Une sonnette permet de s'annoncer

Il remercie l'assemblée de prendre en considération ces différentes informations et souhaite à chacun de bons débats constructifs.

3. Préavis no 04/26 « École secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote

Mme Floriane Gloor, présidente de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président ouvre la discussion.

M. Olivier Petermann informe que le CODIR prend bonne note du vœu émis par la commission.

Mme Jenny Lenoir demande des précisions sur le montant de CHF 576'616.- figurant dans le tableau des coûts sous « offre Jaquet SA/ensemble des containers », à savoir si ce montant englobe la location des deux premiers containers plus l'achat du 3ème.

Mme Anne Baumann répond que ce montant ne concerne que l'étage supplémentaire qui sera ajouté. Comme il y a plusieurs modules, il est mentionné les containers et non pas le container.

Mme Anne Folens demande si des vérifications ont été faites pour s'assurer que les containers actuels supporteront bien le poids de cet étage supplémentaire.

M. Petermann répond que oui, c'est d'ailleurs pour cela que l'entreprise Jaquet SA a été choisie, car c'est le même fournisseur que les anciens modules, et donc ils garantissent la compatibilité de l'ensemble.

Il ajoute que le préavis mentionne un montant de CHF 67'281 pour des pompes à chaleur, et que ce montant englobe les trois étages des containers, les anciens comme le nouveau.

M. Jean Pierre Blanchet a une question sur les emprunts que le CODIR est autorisé à faire. Est-ce que ces emprunts se font objet par objet, ou de façon groupée pour bénéficier de taux plus attractifs ?

Mme Baumann répond qu'un emprunt global par rapport aux 3 préavis sera certainement fait.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 04/26 « École secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement » ;
- le rapport de la commission des bâtiments ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 774'000.00 destiné à la surélévation du bâtiment modulaire de l'École secondaire de Montchoisi à Orbe.
2. D'autoriser le CODIR à engager, dès l'exercice 2027, les charges de conciergerie supplémentaires, estimées à CHF 30'000.00 par année, et à les porter au compte de résultat.
3. D'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.
4. D'autoriser le CODIR à financer ce projet en contractant un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 - 2031.
5. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis no 05/26 « Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote

Mme Floriane Gloor, présidente de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président ouvre la discussion.

Mme Lenoir demande s'il reste du mobilier utilisable dans les classes fermées récemment, notamment Lignerolle et Rances.

M. Petermann répond qu'à Rances il ne doit plus y avoir de mobilier et que celui de Lignerolle a pu être donné à une association et envoyé en Afrique.

Mme Anne Folens demande en quoi consiste précisément ce matériel qui représente environ CHF 35'000.- par classe.

Mme Baumann répond que cela concerne les tables, chaises, pupitre, armoires, etc. Elle ajoute que des visites ont été faites dans les classes pour voir si du mobilier existant et non utilisé pourrait être récupéré mais que celui-ci est trop hétéroclite et plus assez récent par rapport aux autres classes.

Mme Folens demande ce qui adviendra alors de ce matériel plus utilisé.

M. Petermann informe que c'est un peu au cas par cas. Si des personnes se manifestent et viennent sur place chercher ce qui doit être jeté alors c'est donné volontiers, mais ce ne sont pas les communes qui organisent le transport pour des containers qui partent dans d'autres pays. Lorsque personne n'est intéressé, cela part à la déchetterie.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 05/26 « Écoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement » ;
- le rapport de la commission des bâtiments ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 245'000.00 destiné à l'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes.
2. D'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante, ou en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant

usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 – 2031.

4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis no 06/26 « Écoles primaires et secondaires – Équipement en affichage numérique frontal (ANF) pour 4 classes de primaire et 4 de secondaire – Crédit d'investissement », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote

Mme Floriane Gloor, présidente de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le président ouvre la discussion.

Mme Laetitia Beney demande quelles classes sont concernées par l'équipement en ANF.

Mme Baumann répond que cela concerne les 4 classes secondaires supplémentaires dans les containers ainsi que quelques locaux du primaire qui devront être réhabilités en classes.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 06/26 « Écoles primaires et secondaires – Équipement en affichage numérique frontal (ANF) pour 4 classes de primaire et 4 de secondaire – Crédit d'investissement »;
- le rapport de la commission des bâtiments ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'autoriser le CODIR à procéder à la réalisation du projet du présent préavis.
2. D'octroyer au CODIR un crédit de CHF 76'000.00 pour financer l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des primaires et secondaires.
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 - 2031.
4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Modification des indemnités de la secrétaire du Conseil intercommunal

Au vu de la charge de travail supplémentaire due par cette séance extraordinaire, le bureau du Conseil intercommunal soumet au vote une proposition de modification des indemnités de la secrétaire du Conseil. Le Président lit le rapport du bureau :

> « Les membres du bureau du conseil intercommunal ont décidé de proposer une modification dans les indemnités de la secrétaire du Conseil intercommunal.
>
> Actuellement, elle bénéficie d'un forfait annuel de CHF 800.-, correspondant à deux séances annuelles du Conseil ainsi que quelques séances hors Conseil (visite du Préfet). Ce forfait est basé sur une estimation de 20 heures de travail ou de présence annuelles.
>
> Ce forfait n'intègre cependant pas de séances extraordinaires du Conseil intercommunal, comme c'est le cas pour la séance du 12.11.2026.
>
> Ainsi, pour éviter de rendre le poste de secrétaire du Conseil moins attractif, le bureau propose la modification suivante (en jaune dans le texte) :
>
> 1. Indemnités du Conseil intercommunal :
>
> - *Délégués* : jeton de présence de frs 40.- par séance du CI
> - *Secrétaire* : frs 800.- de forfait annuel + frs 300.- par séance extraordinaire du Conseil intercommunal
> - *Président* : frs 150.- de forfait par séance du CI, jetons de présence en sus.
>
> *(suite inchangée)*

Le président mentionne que le reste du préavis accepté en septembre ne change pas, seul l'alinéa 2 du point 1 serait modifié. Cette modification entrerait en vigueur immédiatement et serait valable pour toute la durée de la législature.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, il est passé au vote.

La proposition de modification **est acceptée à l'unanimité**. Le président remercie l'assemblée pour la reconnaissance du travail effectué par la secrétaire.

7. Communications du Comité de direction

M. Petermann remercie l'assemblée d'avoir accepté les 3 préavis à l'unanimité, cela permettra d'avancer et de pouvoir répondre aux besoins de l'école en matière de place pour la rentrée prochaine, afin d'accueillir le nombre croissant d'élèves.

Il informe également que la commission stratégique se voit tous les lundis, ce qui permet d'avancer plus vite dans les dossiers, d'effectuer plus de recherches et d'avoir une connaissance plus pointue des dossiers traités.

8. Divers et propositions individuelles

M. Blanchet demande comment a été organisé le remplacement de l'ancienne boursière.

M. Nicolas Repond informe qu'une personne en intérim pour les mois de novembre et décembre a été engagée, et qu'un nouveau boursier à 50% est engagé pour le 1er janvier 2027 pour la bourse et en soutien au Comité de direction, notamment dans le cadre des travaux de la commission stratégique.

Mme Cora Pasteur demande quand vont commencer les travaux des nouvelles constructions et quand il est prévu de pouvoir utiliser les nouveaux bâtiments.

M. Repond répond que le planning qui avait été défini pour les nouvelles constructions du site, soit la salle de gym et le bâtiment scolaire va être certainement décalé d'une année scolaire. La fin des travaux est prévue pour dans 3 à 4 ans, il y a encore une incertitude liée aux éventuelles trouvailles archéologiques qui pourraient encore être faites.

Mme Amélie Hautier aimerait rebondir sur ce qui a été dit au sujet de l'ancien mobilier des classes qui serait à débarrasser. Elle se tient volontiers à disposition du CODIR car elle connaît plusieurs filières qui recherchent ce genre de matériaux.

M. Petermann en prend note et la remercie.

M. Christian Benoit lit une réflexion qu'il s'est faite :

« De ce que je perçois, malgré la bonne gestion du CODIR, on sent bien que l'on subit la situation générale : manque de locaux, influences extérieures, etc. Les conséquences sont des budgets et des investissements qui explosent. La création de la commission stratégique en est l'illustration. Ces éléments ne sont pas bon signe pour naviguer de manière sereine. Je vois déjà venir un énorme problème financier pour les communes, les plus petites en premier.
Or, des conseils intercommunaux comme l'ASIOR, il y en a d'autres. Ce qui complexifie encore la gestion du ménage communal pour les petites entités dont Les Clées. Au vu de ce qui va nous tomber dessus avec la construction de nouveaux complexes scolaires, il me paraît urgent que les syndics des communes de l'ASIOR se réunissent pour appréhender ces défis. En temps normal ou la démographie est stable et où il « suffit » de gérer le courant, une structure intercommunale comme l'ASIOR est ok. Cependant, ce n'est plus le cas.

Je vous illustre grossièrement le problème de notre commune :
Nous avons les impôts pratiquement les plus élevés du canton. On est bientôt au maximum fixé par ce dernier. Avec notre nombre d'habitants, on pourrait bien monter encore 2 ou 3 points d'impôts, cela n'aurait pratiquement pas d'influence sur notre capacité financière globale. Lorsque Orbe développe un quartier qui représente 10x notre population et que l'on doit se partager les frais liés à la scolarité des jeunes citoyens, on voit très bien qu'il va y avoir un problème. C'est vite vu, on ne va plus être en mesure de financer le ménage courant car l'entier de nos contributions va partir dans la gestion intercommunale (écoles, eaux, épuration).

Du côté des Clées, on a un PACOM qui va nous permettre de construire une maison individuelle sur les 20 prochaines années et on a une possibilité de densifier d'environ 45 habitants. Cependant, les maisons sont protégées et les propriétaires ne souhaitent pas forcément ou ne peuvent pas apporter des rénovations massives de leur bien.

En clair, on est pieds et poings liés. D'où ma proposition de réunir les syndics de l'ASIOR afin d'évaluer la situation et d'alerter le cas échéant et/ou faire des propositions avant de se retrouver dans le mur. »

Mme Laetitia Beney demande s'il est possible d'avoir un état des lieux des préaux des écoles et d'envisager, dans les budgets à venir, de considérer ces préaux en faveur du développement de l'enfant et d'égalité des genres.

M. Petermann mentionne que seul le bâtiment scolaire de Montcherand appartient à l'ASIOR, les autres sont propriétés des communes. La demande de Mme Beney devrait donc être adressée aux communes et non pas à l'ASIOR.

Avant de clore la séance, **le président** annonce les séances de l'ASIOR pour 2027, soit le mercredi 28 avril 2027, le jeudi 23 septembre 2027 et le jeudi 18 novembre 2027. La commission gestion finances peut réserver également les dates du jeudi 15 avril et du jeudi 2 septembre, la commission des bâtiments celle du mercredi 3 novembre 2027.

Il est 20h39, la séance est levée. Le président informe que les conseillers toucheront leurs jetons de présence pour le 2ème semestre courant décembre.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président	La secrétaire
Arnold Poot	Isabelle Capt

Nb : L'usage du masculin dans ce texte est utilisé par souci de clarté et de lisibilité et inclut l'ensemble des genres.

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet www.asior.ch